

COMMUNIQUÉ DU COMITE DE SUIVI DE L'ACCORD DU 3 JUILLET 2013

Mardi 17 septembre 2013

Le Comité de Suivi de l'Accord du 3 juillet 2013 a tenu sa treizième réunion le lundi 16 septembre 2013, de 10h à 16h00, à la Maison Commune des Nations Unies, à Conakry sous la présidence du Facilitateur International M. Saïd Djinnit. Après l'examen de son ordre du jour, le Comité de Suivi communique ce qui suit :

1. Le Comité de Suivi s'est félicité de la remise par la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à la Mouissance présidentielle et à l'Opposition, séance tenante, de cinq CD contenant le fichier électoral par ordre alphabétique. Il s'est aussi réjoui de la remise par la CENI des statistiques désagrégées de 2010 et 2013: statistiques des électeurs invalidés par préfecture ; statistiques électorales par région, préfecture, sexe et écart par région ; statistiques par tranche d'âge et par préfecture ; comparaison du découpage électoral 2010-2013.
2. La CENI a annoncé que le nouvel affichage de la liste électorale a démarré ce lundi 16 septembre dans les communes de Conakry et s'étendra à l'ensemble du territoire au plus tard le jeudi 19 septembre 2013.
3. Le Comité de Suivi a retenu que les électeurs qui ne trouvent pas leur centre pour le retrait de leur carte d'électeur devront s'adresser en priorité aux structures déconcentrées de la CENI prêtes à leur apporter l'assistance nécessaire. Elle a décidé de mettre en place au sein de son site central un mécanisme de recours à l'attention des personnes ne se retrouvant pas sur la liste électorale.
4. Le Comité de Suivi a recommandé à la CENI de prendre les dispositions nécessaires pour permettre l'exercice effectif de leur droit de vote aux électeurs détenteurs de cartes d'électeurs de 2010 et de récépissés de 2013 et dont le nom a été omis sur la liste électorale.
5. Le Comité de Suivi a pris note de la présentation faite par l'Opposition sur le découpage électoral et la répartition des électeurs par bureau de vote. Le Comité de Suivi a aussi enregistré le travail des experts de l'Union Européenne (UE) qui indique que le nombre moyen d'électeurs par bureau de vote est sensiblement proche et équilibré pour toutes les régions, à quelques exceptions près.
6. Le Comité de Suivi a formulé les recommandations suivantes à l'attention de la CENI s'agissant de la nomenclature des bureaux de vote: a) procéder à l'éclatement des bureaux de vote qui excèdent 1000 électeurs ; b) accroître la capacité d'accueil et la fluidité de mouvement des électeurs des bureaux de vote comptant entre 700 et 1000 électeurs en doublant le nombre d'urnes et d'isoloirs; c) rapprocher autant que possible les bureaux de vote des électeurs ; d) fusionner les bureaux de vote de petite taille qui sont proches.
7. Le Comité de Suivi a particulièrement appelé la CENI à tout mettre en œuvre pour rassurer les électeurs quant aux correctifs apportés aux anomalies susmentionnées afin que le scrutin du 24 septembre se déroule de façon équitable, transparente et apaisée.
8. Le Comité de Suivi a invité les experts électoraux de l'Opposition et la CENI à tenir une séance de travail le mardi 17 septembre autour des anomalies signalées par l'Opposition et la Mouissance présidentielle liées à l'omission de certains enrôlés de 2010 et de 2013, à l'exemple de Fria.
9. Le Comité de Suivi a suggéré une réunion urgente du Comité technique du Suivi de la révision le mardi 17 septembre dans la matinée, afin de proposer les corrections aux anomalies liées au découpage électoral et à la répartition des électeurs par bureau de vote. Les solutions proposées seront soumises à l'appréciation de la CENI au cours de la plénière prévue dans l'après-midi du 17 septembre. L'Opposition et la Mouissance présidentielle sont invitées à déléguer des mandataires à cette plénière de la CENI.
10. Le Comité de Suivi a invité la CENI à intensifier sa campagne de communication et de sensibilisation sur la distribution des cartes et de permettre ainsi aux électeurs d'être édifiés sur les différents centres de retrait existants dans le pays. Le Comité de Suivi a invité les partis politiques à faire de même et à s'impliquer activement dans l'opération de distribution des cartes par l'encadrement des électeurs

11. La CENI a rappelé que la Commission de distribution des cartes d'électeurs est composée d'un représentant du démembrement de la CENI concerné qui fait office de président, un représentant de la préfecture ou du gouvernorat selon les cas, un représentant des autorités locales. La CENI a précisé que les partis politiques ne sont pas membres des Commissions administratives de distribution des cartes. Ils y sont représentés à titre d'observateurs.
12. Le Comité de Suivi a invité la CENI à redoubler de vigilance sur les opérations logistiques et à s'adapter dans la ventilation du matériel aux corrections apportées pour tenir compte de ses recommandations à la CENI.
13. Le Comité de Suivi a recommandé à la CENI de procéder au dépouillement des votes des Guinéens de l'extérieur le 24 septembre 2013, en même temps que celui des Guinéens de l'intérieur du pays.
14. Le Comité de Suivi s'est réjoui des dispositions prises par le PNUD et la CENI pour rendre disponible tout le matériel destiné à la FOSSEL au plus tard le 20 septembre, grâce à la contribution du Fonds de Consolidation de la Paix des Nations Unies et de l'UE.
15. Le Comité de Suivi a pris note de ce que la CENI va tenir des points de presse quotidiens à partir du mardi 17 septembre. Il l'invite à intégrer la dimension de l'éducation citoyenne dans ses messages.
16. Le Comité de Suivi s'est félicité de ce que la campagne électorale se déroule de façon globalement satisfaisante d'après l'Opposition et la Mouvance présidentielle ainsi que les différents acteurs impliqués. Le Comité de Suivi réitère son appel aux partis politiques à communiquer tous les incidents relatifs au déroulement de la campagne électorale au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (MATD). Le Comité a invité le MATD à publier une nouvelle fois la note circulaire rappelant aux autorités administratives et locales leur devoir de neutralité. Il a également demandé au MATD de communiquer en ce sens sur la RTG et les autres organes de presse.
17. La CENI a annoncé la prochaine validation du schéma de remontée des résultats par son assemblée plénière prévue pour le mardi 17 septembre et a promis d'en communiquer le contenu au Comité de Suivi le même jour.
18. Le Comité de Suivi a invité la CENI et le MATD à assurer une présence assidue à toutes les réunions du Comité de Coordination pour un meilleur suivi des conclusions de la réunion du 16 septembre.
19. Le Comité de Suivi a invité tous les acteurs à s'impliquer de manière volontariste pour assurer l'organisation d'élections législatives dans les meilleures conditions de transparence, de crédibilité et d'équité.
20. Le Comité de Suivi reste mobilisé et tiendra une réunion extraordinaire le vendredi 20 septembre.

Le Comité de Suivi de l'Accord du 3 juillet 2013 portant sur la préparation et l'organisation des élections législatives

Pour plus d'information:

- Jean Jonas Tossa - Chargé de la Communication et du Plaidoyer - Bureau du Coordonnateur Résident - UNDP Guinea Country Office - Cell Phone : + 224 621 312 883 - Email: jean.jonas.tossa@one.un.org
- Laurence Gérard (UNOWA/Dakar) – gerardl@un.org (+221 77 332 4928)